Professionnels de santé

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa ministre de la Santé, vient de présenter le second volet de la stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail consacrée aux professionnels libéraux.

Comment « prendre soin de ceux qui nous soignent » ? C'est l'objectif de cette stratégie à destination, cette fois-ci, des professionnels qui exercent en ville et qui sont des acteurs incontournables de la mise en place du virage ambulatoire. Or, ces professionnels en ambulatoire, à 95 % des libéraux, ont des attentes spécifiques, comme celle de disposer de conditions d'exercice permettant de travailler sereinement, en toute sécurité et sans épuisement psychologique.

Pour répondre à ces besoins, trois axes prioritaires ont été dégagés. En premier lieu, il faut améliorer les conditions d'exercice. Cela passe, par exemple, par le développement de l'exercice coordonné afin de rompre l'isolement, ou encore des formations initiales (bonnes pratiques, gestion du stress…) et continues (prévention, prise en charge de l'épuisement professionnel)… Il faut également se pencher sur la sécurité des soignants, via, par exemple, la désignation d'un référent santé au sein des commissariats et des gendarmeries, la mise en place de procédures d'alarme, la facilitation du dépôt de plainte en cas d'agression… Enfin, il faut en troisième lieu améliorer la détection des risques psychosociaux et l'accompagnement des professionnels, avec, par exemple, la mise en place de dispositifs de soutien, d'écoute téléphonique

accessible facilement…

Cette stratégie nationale a été élaborée avec l'ensemble des représentants des professionnels concernés et des experts de la qualité de vie au travail.

Pour consulter le volet 2 de la Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail : www.social-sante.gouv.fr

© 2017 Les Echos Publishing